



Soutien à la filière de la biomasse forestière résiduelle : certaines conditions s'appliquent

Montréal, le 21 novembre 2013 — Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), présent au Rendez-vous national de la forêt québécoise qui se déroule en ce moment, accueille avec réserve l'annonce de la première ministre Pauline Marois, d'investir 50 millions de dollars dans la filière de la biomasse forestière résiduelle.

Selon Sébastien Caron, directeur général du Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Côte-Nord et représentant du RNCREQ au Rendez-vous, « les CRE ont toujours appuyé le développement de la filière biomasse forestière résiduelle comme alternative aux énergies fossiles. Toutefois, un programme comme celui annoncé aujourd'hui est le bienvenu si, et seulement si, il respecte des conditions minimales en matière d'acceptabilité environnementales et sociales. En outre, cette filière ne doit pas viser la production ou le remplacement de l'électricité et doit aller de pair avec des mesures d'économies d'énergie. »

Or, le Programme de biomasse forestière résiduelle, présenté ce matin, encourage le développement de la production d'électricité à partir de la biomasse. Le RNCREQ estime qu'il devrait se limiter à **l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour la production de chaleur à des fins de substitution des énergies fossiles.**

En ce qui concerne les autres conditions d'acceptabilité, le RNCREQ rappelle quelques-unes de celles qu'il a définies dans sa plate-forme énergie :

- Réduire au maximum le délai de remboursement de la dette carbone en favorisant les sources de biomasse qui produisent rapidement des bénéfices (bois de postconsommation non-contaminé et résidus de coupes forestières – cimes, branches, houppiers), car l'impact positif sur les changements climatiques doit se réaliser dans un délai raisonnable ;
- Protéger la biodiversité et respecter la capacité de régénération des sols, y compris en tenant compte des impacts de l'acidification (par les bons choix des procédés de récolte et la définition des niveaux de récolte de biomasse écologiquement durables) ;
- Ne pas nuire à la qualité de l'air en répondant à des normes rigoureuses (suivre les standards internationaux pour les normes et la qualité des combustibles) ;
- Favoriser les cycles courts, de la récolte à la combustion, pour minimiser les impacts liés à la filière.

On peut consulter la position du RNCREQ sur la biomasse forestière en ligne :
http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Plateforme%C3%89nergie_Biomasse_foresti%C3%A8re_RNCREQ.pdf

Bref, le RNCREQ est conscient que le contexte actuel au Québec est propice au développement du marché de la biomasse forestière résiduelle et qu'il s'agit d'une avenue porteuse pour l'avenir de l'industrie forestière. Il s'agit d'une ressource abondante et renouvelable, jusqu'à maintenant sous-utilisée. Elle peut non seulement contribuer au remplacement des énergies fossiles, mais également devenir un important moteur économique pour les régions. Mais comme toute autre forme d'énergie, elle n'est pas parfaite, et son développement doit être correctement encadré.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
514 861-7022 poste 24
annemarie.gagnon@rncreq.org